



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

24 novembre 2014

Réforme des paiements directs : le Valais fortement gagnant !

(IVS).- La réforme des paiements directs est un succès pour le Valais. Les agriculteurs valaisans toucheront en effet 121 mios de frs. de paiements directs en 2014, soit 13% de plus que les années antérieures. Ce résultat confirme la pertinence de la politique d'anticipation et de mise en œuvre conduite par le Département de l'Economie, de l'Energie et du Territoire (DEET) depuis deux ans.

La réforme des paiements directs, en vigueur au 1^{er} janvier 2014 dans le cadre de la Politique Agricole 2014-2017 s'avère très positive pour le Valais. En effet, le montant versé aux agriculteurs valaisans pour l'année 2014 s'élève à 121 mios de frs. Ceci constitue un montant supplémentaire de 14 mios de frs. par rapport aux 107 mios de frs. versés en 2013.

Ce résultat découle d'une présence forte au niveau fédéral lors des travaux législatifs qui ont marqué la réforme. Il provient aussi et surtout d'un travail d'anticipation du canton pour identifier, communiquer et mettre en œuvre les opportunités de cette réforme.

Dans ce cadre, le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire par le biais du Service cantonal de l'agriculture a développé des projets ciblés sur trois domaines précis : la qualité écologique, les projets paysagers et la biodiversité des alpages. Il a porté cette réforme en réorientant très fortement ses ressources financières et humaines depuis 2013. Sans ces nouveaux projets les paiements directs 2014 auraient déjà chuté à 100 mios, soit 20 mios de moins que le montant effectivement versé.

Le Canton félicite tous les agriculteurs qui ont adhéré aux nouveaux programmes proposés. Il les appelle à maintenir leur cheptel et un volume de production optimal afin de pérenniser les nouveaux paiements directs versés et d'augmenter la valeur ajoutée issue de leurs produits. A ces conditions cette réforme pourra durablement porter la politique agricole promue par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire, à savoir faire du Valais une destination forte pour ses produits, ses paysages et sa biodiversité.

Ces adaptations ont nécessité un engagement maximal tant au niveau des exploitations agricoles que du Service cantonal de l'agriculture. Le canton du Valais souhaite donc maintenant un système de paiements directs stable et durable, avec une sécurité sur les montants octroyés.

Note aux rédactions

Pour tout renseignement complémentaire : Jean-Michel Cina, président du Gouvernement (027 606 23 00), Gérald Dayer, chef du Service de l'agriculture (027 606 75 00) et Brigitte Decrausaz, cheffe de l'office des paiements directs (027 606 75 25)

